

FEMIMA
FÉDÉRATION DES FEMMES MINIÈRES DU MALI



PLAIDOYER POUR

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE

DES PROJETS DES FEMMES

DANS LES PDESC ET LES PDC DES ENTREPRISES MINIERES

PLAN DE PRÉSENTATION

- Présentation du groupe de plaidoyer
- Objectifs
- Résultats
- Constats,
- Description de la problématique ;
- Difficultés/contraintes,
- Perspectives
- Recommandations
- conclusion

Présentation du groupe de plaidoyer

L'Association des Femmes Minières du Mali (**AFEMINE**) et la Fédération des Femmes Minières du Mali (**FEMIMA**) œuvrent toutes deux en faveur de :

- la **reconnaissance et de la valorisation des femmes** dans le secteur minier
- la **réalisation d'actions de développement**
- Le renforcement du débat public**
- La promotion des activités menées par les femmes** dans le secteur minier

Partageant la **même vision**, les deux organisations ont décidées de mettre en place un **groupe de plaidoyer** pour influencer les décideurs pour une meilleure prise en compte des projets des femmes dans les PDESC et le PDC des entreprises minières.

Contexte et justification

En **octobre 2018**, le **PAGIE GIZ** a appuyé l'organisation d'une **mission de terrain à Sikasso** avec des représentantes de la **FEMIMA** et de l'**AFEMINE**.

L'objectif : Accompagner le **plaidoyer et le dialogue politique** sur la **problématique de la participation effective des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement communautaires des entreprises minières**.

Les entretiens et les données récoltées ont permis :

- **d'élaborer une note stratégique de plaidoyer ainsi qu'un plan d'action ;**
- **d'identifier le cadre juridique relatif aux droits des femmes ;**
- **d'analyser la Politique Nationale Genre ;**
- **d'œuvrer pour une meilleure prise en compte des projets des femmes dans le PDESC et les PDC.**

OBJECTIF GÉNÉRAL

Renforcer les capacités de plaidoyer et de dialogue politique de la FEMIMA et l'AFEMINE pour accroître leur participation au débat public.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Etablir une **cartographie** des groupements
- Partager les **données récoltés** avec les autorités locales ;
- **Sensibiliser** les autorités locales et proposer des outils
- **Conseiller** les autorités dans la perspective de la **création** d'un cadre de concertation « **Plénière des femmes** »
- Renforcer les **capacités d'élaboration, de mise en œuvre et d'analyse** de politiques publiques ;
- **Accompagner le networking** de l'AFEMINE et de la FEMIMA
- **Renforcer les capacités d'enquête** de l'AFEMINE et la FEMIMA
- Amener l'AFEMINE et la FEMIMA à **développer des stratégies et des outils appropriés**

RÉSULTATS OBTENUS

- Les **groupements de femmes** sont **identifiés** ;
- Les **besoins** des femmes sont **recensés** ;
- les **données** sur la cartographie des groupements et sur les dispositifs d'appui sont disponible ;
- les **groupements de femmes** ont été **sensibilisés** sur les thématiques de la **participation citoyenne** et du **droit des femmes** ;
- les **autorités locales** **ont été sensibilisées** sur la prise en compte de projets femmes dans le PDSEC ;
- L'outil « **plénière des femmes** » a été présenté aux autorités locales ;
- les **acteurs clés** ont été **identifiés**.

CONSTATS

- le **cadre de concertation** n'est **pas opérationnel** dans les communes ciblées ;
- le **suivi des comités techniques** du plan de développement communautaire des entreprises minières n'est **pas régulier** ;
- Les **projets des femmes** ne sont **pas pris en compte dans les PDESC** ;
- Les **autorités locales** ne **participent pas pleinement** à la **gestion des conflits** ;
- Les **femmes** ne **participent quasiment pas** aux **actions du développement** communautaire.
- Dans l'ensemble, **les entreprises minières** sont **plus impliquées que les autorités locales** dans l'accompagnement des projets.

DIFFICULTÉS

Finkolo Ganadougou

- **Le non suivi des activités du comité technique ;**
- **L'inexistence de décret** définissant le fonctionnement **du comité technique**
- Le manque d'articulation et de cohérence entre le plan de développement communautaire et le PDESC ;
- **La méconnaissance de leurs droits et devoirs** par certaines associations ;
- **Le poids des coutumes et traditions** qui freinent l'émancipation de la femme.

N'Tchikouna

- **L'absence de comité technique de suivi ;**
- **le manque d'accompagnement technique et financier des groupements** des femmes.
- **La méconnaissance de leurs droits et devoirs** par certaines associations ;
- **Le poids des coutumes et traditions** qui freinent l'émancipation de la femme.

L'absence de stratégie intercommunale

DIFFICULTÉS

Kéniéba

- **Manque de structuration** des projets ;
- **Difficultés à bénéficier d'appuis techniques et financiers** ;
- **Le nombre pléthorique** d'association qui rend **l'environnement plus concurrentiel** ;
- **Le déficit** de développement des **filières de transformation** et de **commercialisation** ;

Sitakily

- **Manque de structuration** des associations ;
- **Manque d'information** des groupements de femmes ;
- **Le déficit de communication** entre les groupements ainsi qu'avec les autorités locales ;
- **Une concentration des groupements sur les activités d'orpillage** au détriment d'autres secteurs ;
- **Difficultés à bénéficier d'appuis techniques et financiers** ;
- **Problème de leadership et forte concurrence** entre les groupements.

PERSPECTIVES

- **Construction des centres de formation professionnel/ alphabétisation et multifonctionnel ;**
- **Réhabilitation des sites d'orpaillage au bénéfice des femmes ;**
- **Mise en place de la « plénière des femmes »** pour assurer une meilleure participation des femmes dans le développement communautaire (de la phase de formulation des besoins jusqu'à l'évaluation).

RECOMMANDATIONS

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)

- S'assurer du respect des dispositions légales concernant les droits de la femme (Loi 052 – 18 DEC 2015) ;
- Promouvoir la création de centre de formation et d'alphabétisation dans les zones minières
- Une plus forte implication dans le projet de plaidoyer.

Ministère des Mines et du Pétrole (MMP)

- S'assurer du respect et de l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au code minier ;
- S'investir davantage dans l'accompagnement du secteur d'activité connexe lié au secteur minier dans lesquelles les groupements de femmes sont particulièrement présentes.
- Promouvoir le genre dans l'industrie minière (en partenariat avec le secteur universitaire).

Ministère de l'Environnement

- S'assurer du respect et de l'application des dispositions légales et réglementaires ;
- Accompagner la réhabilitation des anciens sites miniers en impliquant les groupements de femmes pour développer des activités ;
- Veiller à l'accès des populations riveraines des sites miniers aux informations relatives aux risques environnementaux et sanitaires.

RECOMMANDATIONS

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)

- **Rendre opérationnel**, l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des **comités techniques du plan développement communautaire des entreprises minières**

- **Participation citoyenne des femmes** et leur implication dans les prises de décisions, **l'identification**, la **mise en œuvre** et le **suivi-évaluation** dans les activités de développement local.

Ministère de la Santé (MS)

- Poursuivre les campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH Sida, la toxicomanie et les risques sanitaires rencontrés dans les zones minières.

- Œuvrer en concertation avec le Ministère de l'Environnement au respect et à l'application des dispositions légales et réglementaires pour limiter les risques liés aux problèmes environnementaux.

CONCLUSION :

Pas de **développement durable** des territoires sans une **implication** des **communautés à la base** (principe de subsidiarité).

L'**exclusion des femmes** des actions de développement risque d'**entraîner des tensions sociales** et de **limiter** considérablement le **développement territorial en créant des inégalités**.

L'importance de la **lutte contre les valeurs archaïques** véhiculés par les coutumes et traditions dans un souci de **promotion des droits humains et de l'égalité des chances homme-femme**.

Une **meilleure prise en compte des préoccupations** (projets) des **femmes dans les comités techniques de suivi** des PDESC, des PDC et dans les commission de fermeture des mines.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!